



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.1.2

N° de demande : 2006-5850
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B.1.2 (Spécifications nouvelles ou modifiées)
Produit : Herbicide de qualité technique Cheminova à base de fénoxaprop-P-éthyle
N° d'homologation : 29325
Matière active : Fénoxaprop-P-éthyle (97,4 %)
Numéro de document de l'ARLA : 1748879

Contexte

La source originale de la matière active de qualité technique (MAQT) fénoxaprop-P-éthyle, l'herbicide de qualité technique fénoxaprop-P-éthyle (*Fenoxaprop-P-ethyl Technical Herbicide*; n° d'homologation 21903), a été homologuée pour la première fois en 1991.

But de la demande

La présente demande vise l'homologation d'une nouvelle source d'approvisionnement d'un herbicide de qualité technique à base de fénoxaprop-P-éthyle.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Fénoxaprop-P-éthyle
Nom chimique : (R)-2-[4-[(6-chloro-2-benzoxazolyl)oxy]phénoxy]propanoate d'éthyle

Les propriétés de l'herbicide de qualité technique Cheminova à base de fénoxaprop-P-éthyle (*Cheminova Fenoxaprop-P-ethyl Technical Herbicide*) sont les suivantes :

Propriété	Résultat
État physique et couleur	Solide et grisâtre
Concentration nominale	97,4 %
Odeur	Faible odeur organique
Densité	1,04
Pression de vapeur	$5,3 \times 10^{-7}$ Pa à 20°C
pH	5,8 % (dispersion aqueuse à
Solubilité dans l'eau	0,7 mg/L à 20°C
Coefficient de partage <i>n</i> -	Log K_{oc} 4,58 = à 25°C

Les exigences en matière de données sur la chimie de l'herbicide de qualité technique Cheminova à base de fénoxaprop-P-éthyle sont remplies.

Évaluations sanitaire et environnementale

On a jugé que cette nouvelle source de fénoxaprop-P-éthyle était l'équivalent sur le plan chimique d'une source déjà homologuée (n° d'homologation 21903). Par conséquent, le profil des risques que pose l'herbicide de qualité technique Cheminova à base de fénoxaprop-P-éthyle pour la santé et l'environnement devrait être semblable à celui de la première source homologuée.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la MAQT.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que l'herbicide de qualité technique Cheminova à base de fénoxaprop-P-éthyle est admissible à une homologation complète, à la condition que toutes l'études soient soumises, comme l'exige la politique d'homologation spécifique par produit.

Références

PMRA # 1299684: Confidential Business Information Reference Document: Part 2 Chemistry requirements for the registration of a technical grade of active ingredient: Identity and composition, N/A, MRID: N/A, 2006. DACO: 2.0, 2.1, 2.11, 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.11.4, 2.12, 2.12.

PMRA # 1299688: Chemistry requirements for the registration of a technical grade of active ingredient: Properties, N/A, MRID: N/A, 2006. DACO: 2.14, 2.14.1, 2.14.13, 2.14.14, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.6, 2.16.

PMRA # 1316326: Part 2 - Supplement - Chemistry requirements for the registration of a technical grade of active ingredient, N/A, MRID: N/A, 2006. DACO: 2.14, 2.14.10, 2.14.11, 2.14.12, 2.14.4, 2.14.5, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.9.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.